



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 152-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2022.RRGR.269

Déposée le : 18.08.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Knutti (Weissenburg, UDC) (porte-parole)
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)
Schär (Schönried, PLR)
Blatti (Oberwil i. S., UDF)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 123/2023 du 1^{er} février 2023
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Vote point par point :**
Point 1 : rejet
Points 2 et 3 : adoption et classement

Le Festival Guillaume Tell à Interlaken est lui aussi un fleuron culturel

Le Conseil-exécutif est chargé

1. de soutenir financièrement, à l'aide du Fonds de loterie, le théâtre en plein air d'Interlaken (Festival Guillaume Tell) ;
2. d'encourager les classes de l'école obligatoire à assister aux représentations du Festival Guillaume Tell ;
3. de financer une partie des frais de déplacement des écoles pour y assister.

Développement :

L'histoire suisse n'est jamais aussi vivante que lors du Festival Guillaume Tell d'Interlaken, cet immense théâtre en plein air qui regroupe plus d'une centaine d'actrices et d'acteurs amateurs. Ce festival qui a vu le jour au Rugen, à Matten, en 1912 a eu lieu chaque année depuis, hormis durant les deux guerres mondiales et la pandémie. Le franc succès de ce joyau culturel attire chaque année près de 15 000 spectatrices et spectateurs dans l'Oberland bernois, dans ce cadre somptueux qu'est le Rugen.

L'association du festival, la *Verein Tellspiele Interlaken*, compte près de 200 membres qui s'engagent tous bénévolement sur scène ou en coulisse pour ce bien culturel. Histoire et actualité se rencontrent dans cet écrin naturel hors du commun.

Il y a peu, les classes se rendaient encore fréquemment au festival. Malheureusement, ces dernières années, les écoles y renoncent de plus en plus.

La pandémie de coronavirus a encore accentué la situation financière tendue du Festival Guillaume Tell. Le théâtre en plein air, un bien historique précieux pour le canton de Berne, doit être soutenu financièrement.

Lors de la session d'été, le Grand Conseil a approuvé un crédit de 7 millions de francs au Zentrum Paul Klee, souvent qualifié de fleuron culturel bernois. Nous sommes d'avis que si un tel montant est investi pour le Zentrum Paul Klee, le théâtre en plein air de Matten, près d'Interlaken, mérite lui aussi d'être soutenu convenablement, afin de pouvoir assurer la survie de cet événement chargé d'histoire lors des prochaines décennies.

Réponse du Conseil-exécutif

Dans la mesure où le Grand Conseil charge le Conseil-exécutif de soutenir le théâtre en plein air d'Interlaken par une subvention inférieure ou égale à un million de francs, la présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive) puisque sa réalisation relève des compétences du Conseil-exécutif à exécuter les actes législatifs, à statuer sur les recours et à remplir les tâches qui lui incombent (art. 16, al. 4 de l'ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles [OEAC ; RSB 423.411.1] en corrélation avec l'art. 76, al. 1, lit. e et l'art. 89, al. 2, lit. a de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 [ConstC ; RSB 101.1]). Le Conseil-exécutif dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Point 1 :

Le Festival Guillaume Tell d'Interlaken existe depuis plus d'un siècle et fait partie intégrante de l'offre touristique et culturelle d'Interlaken. Grâce au succès des spectacles, l'association du festival a pu s'autofinancer pendant des décennies au travers des recettes de la billetterie et n'a jamais demandé de subventions publiques.

Ces dernières années, différents éléments ont toutefois entraîné une forte baisse du nombre de spectatrices et de spectateurs. Le manque à gagner sur la billetterie a causé un déficit d'exploitation annuel. Dans ce contexte, les conditions à remplir pour que le festival puisse être soutenu en tant qu'institution culturelle d'importance régionale au sens de la loi sur l'encouragement des activités culturelles ont été examinées en 2019. Cependant, comme le festival ne remplissait pas certaines de ces conditions, d'autres solutions ont été élaborées pour garantir sa survie.

En 2020, l'association du festival a décidé, dans le cadre d'un processus stratégique global et pluriannuel, de redéfinir le festival afin de tenir compte des nouveaux besoins du public et de la baisse de la demande. L'un des principaux objectifs de ce repositionnement est le suivant : l'association doit de nouveau être indépendante financièrement à compter de 2024 et son offre doit être garantie à long terme sans subvention publique à l'exploitation.

Le canton de Berne participe à ce vaste projet de développement au travers de généreuses contributions de la Promotion économique cantonale dans le cadre la Nouvelle politique régionale (NPR) ainsi que de subventions prélevées sur le Fonds d'encouragement des activités culturelles, le tout pour un montant de 400 000 francs (part du canton au Fonds d'encouragement des activités culturelles et à la NPR : CHF 200 000 ; part de la Confédération à la NPR : CHF 200 000). Par ce soutien extraordinaire, le canton rend hommage à la tradition et à l'offre

du Festival Guillaume Tell, et s'engage pour que ce monument de la culture populaire de l'Oberland oriental puisse survivre durablement.

Par ailleurs, les subventions à charge du Fonds de loterie sont uniquement accordées pour des projets uniques d'utilité publique. Il n'est pas octroyé de subvention périodique ni de subvention à l'exploitation à partir du Fonds de loterie. Ainsi, utiliser ce fonds pour accorder un soutien financier périodique à un théâtre est légalement impossible.

Dès lors, la Section cantonale Encouragement des activités culturelles a soutenu, au moyen d'une subvention de projet, le processus de développement engagé par l'association du festival. Ainsi, des moyens issus du Fonds de loterie ont indirectement financé ce processus. Étant donné que le canton de Berne participe déjà dans une très large mesure au financement du repositionnement du festival, sur demande de l'association responsable, et que ce repositionnement vise à pérenniser l'indépendance financière du festival, le Conseil-exécutif refuse d'octroyer d'autres subventions cantonales à l'association responsable.

Point 2 :

Le travail de communication autour des projets culturels et la promotion des manifestations culturelles auprès de groupes cibles potentiels relèvent de la responsabilité des prestataires culturels. Ceux-ci peuvent utiliser les canaux de communication de la Direction de l'instruction publique et de la culture ainsi que de la Section cantonale Encouragement des activités culturelles (Office de la culture) pour informer les enseignantes et enseignants au sujet de leur offre. Le Conseil-exécutif estime que la demande formulée au point 2 est satisfaite ; il propose d'adopter et de classer ce point.

Point 3 :

La Section cantonale Encouragement des activités culturelles dispose déjà d'un outil pour financer une partie des frais de déplacement encourus par les établissements de la scolarité obligatoire en lien avec les manifestations culturelles : les enseignantes et enseignants peuvent demander un soutien financier à cet égard au moyen des « bons culturels ». Cette offre est aussi utilisée pour le Festival Guillaume Tell. Le Conseil-exécutif estime que la demande formulée au point 3 est satisfaite ; il propose d'adopter et de classer ce point.

Destinataire

– Grand Conseil